

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.11.382

**Validation du cahier
des prescriptions
techniques
générales
demandées par la
ComAGA
préalablement à
toute procédure de
rétrocession de
réseaux privés au
domaine public**

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**VALIDATION DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES DEMANDEES PAR
LA COMAGA PREALABLEMENT A TOUTE PROCEDURE DE RETROCESSION DE RESEAUX
PRIVES AU DOMAINE PUBLIC**

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême a souhaité se doter d'un cahier des prescriptions techniques pour spécifier, aux lotisseurs ou habitations groupées, comment poser les différents réseaux et leurs organes en vue de faciliter leur rétrocession future au domaine public.

Il dispose notamment que :

- les travaux seront exécutés conformément aux normes en vigueur ;
- les matériaux seront conformes aux normes NF en vigueur ;
- les installations seront conformes au règlement du service de l'assainissement collectif de la ComAGA ;
- la ComAGA ne réalisera aucun entretien, ni aucune réparation des ouvrages (réseaux, bassins, etc...) avant l'aboutissement de la procédure de rétrocession ;

Ce cahier des prescriptions n'est pas exhaustif, la ComAGA se réservant le droit de faire des demandes complémentaires lors de l'instruction du dossier ou pendant l'exécution des travaux.

La ComAGA devra être invitée à la réunion préalable de commencement des travaux. Elle sera associée aux réunions de chantier et destinataire des comptes rendus. Elle remettra ce cahier de prescriptions techniques qui devra être respecté.

La procédure de rétrocession précise que :

- Le lotisseur demande à la commune d'intégrer au domaine public la voirie et les espaces communs du lotissement.
- La commune sollicite alors l'avis de la ComAGA sur les réseaux et leurs annexes.

Les conditions de rétrocession sont les suivantes :

- Les travaux de VRD doivent être terminés y compris la mise à la cote des regards de visite et des regards de branchement individuel (RBI).
- Une visite contradictoire sur place aura lieu avec le service assainissement pour valider le respect des demandes de la ComAGA (prescriptions du présent cahier des charges, prescriptions du permis).

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 23 octobre 2007,

Je vous propose :

DE VALIDER le cahier des prescriptions techniques générales demandées par la ComAGA préalablement à toute procédure de rétrocession de réseaux privés au domaine public.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 novembre 2007	<u>Affiché le :</u> 29 novembre 2007